



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2022-357 établissant la nouvelle rémunération des membres du comité consultatif agricole qui ne sont pas membres du conseil et abrogeant le règlement numéro 2010-232 a été adopté par le conseil de la MRC le 11 mai 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 76 de la rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 17 mai 2022.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

*(Signé)*

Johanne Gaouette